

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° MM/22/XI

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE REPARATION DES
OUVRAGES BETONS DANS LE CREEK MAMIE

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°76/2022 du 27 octobre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** Le programme des travaux de réparation des ouvrages bétons dans le creek Mamié, ci-annexé, est approuvé.
- Article 2 :** Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous actes ou conventions liés à cette opération.
- Article 3 :** Les dépenses seront imputées au chapitre d'investissement n°2200 « Aléas climatiques », dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à l'intéressé et publiée sous format électronique.


DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022

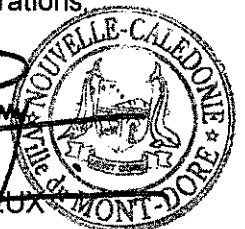
Le secrétaire de séance,


Georges TARAIHAU

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,


Eddie LEGOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 NOV. 2022 au Commissaire Délégué
et notifié le 10 NOV. 2022
est exécutoire de plein droit

08 NOV. 2022
08 NOV. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Eric KEM-SENG

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

PROGRAMME

REPARATION DES OUVRAGES BETON DU CREEK MAMIE



Octobre 2022

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

08 NOV. 2022

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Mémoire de présentation

1. Finalité et enjeux

a. Etat des lieux / Problématique

Le creek Mamié est un cours d'eau, de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui récupère les eaux du bassin versant de Robinson. Le creek est en partie constitué d'un ouvrage hydraulique bétonné, composé d'un radier et de voiles, formant une section en U.

Lors des épisodes cycloniques Lucas en février 2021 puis Dovi en février 2022, 130 mètres linéaires d'ouvrage béton se sont désolidarisés sous l'effet des crues extraordinaires. Ces embâcles ont obstrué l'écoulement du cours d'eau entraînant des inondations et de multiples dégâts sur les terrains limitrophes.

Dans le cadre des obligations de la Nouvelle-Calédonie en matière de gestion du domaine public fluvial dont elle est propriétaire, la Ville a sollicité le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, par trois courriers (1^{ère} fois le 18 mars 2021, 2^{ème} fois le 23 mars 2022 et 3^{ème} fois le 8 septembre 2022) et une rencontre avec la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales, afin de lui demander de réaliser, dans les meilleurs délais, les travaux de réhabilitation des parties dégradées.

Considérant la gravité de l'atteinte à la sécurité des personnes et à la propriété, l'urgence est de réaliser les travaux dans les plus brefs délais. En l'absence de réponse et de décisions du propriétaire de l'ouvrage, et considérant la gravité de la situation en cas d'inaction sur la remise en état du cours d'eau, la Ville a décidé d'engager les études de maîtrise d'œuvre et de lancer un appel d'offres en vue de programmer les travaux en début de l'année 2023.

b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux de réparation de l'ouvrage hydraulique en béton sur un linéaire de 130 ml.

2. Description des travaux

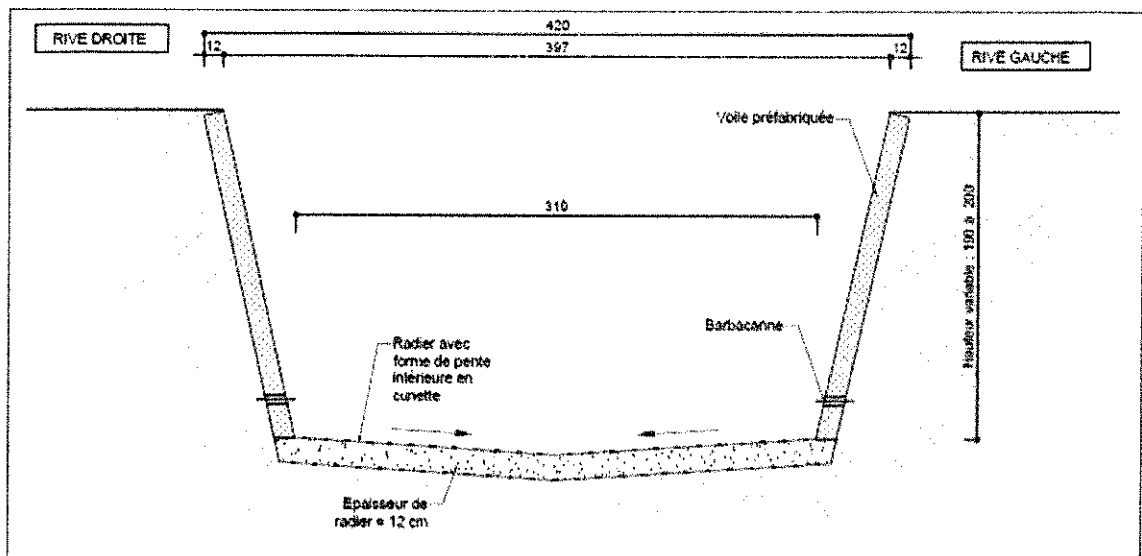
Les travaux comprennent essentiellement:

- la démolition et l'évacuation des éléments détériorés,
- la mise en place d'un batardeau,
- les travaux de déblais et de remblais des berges érodées,
- les travaux de réparation des voiles,
- les travaux de mise en œuvre de voiles et de radiers préfabriqués, ou coulés en place.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
08 NOV. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Coupe sur l'ouvrage :



Repérage :



Rue André Rousseau

Zone des ouvrages hydrauliques détériorés

3. Estimation financière

Le coût de l'opération est estimé à : 65 000 000 F CFP TTC (études, fournitures et travaux, aléas et frais divers).

4. Plan de financement

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques » de la ville du Mont-Dore, dans la limite des crédits inscrits.

Libellé	Total en FCFP TTC	Budget 2023
Dépenses d'investissement		
Dépenses	65 000 000	65 000 000
TOTAL DES DEPENSES	65 000 000	65 000 000
Recettes d'investissement		
Recettes Etat – fonds de secours outr- mer	16 965 752	16 965 752
TOTAL DES RECETTES	16 965 752	16 965 752

Financement sur fonds propres : 48 034 248 F

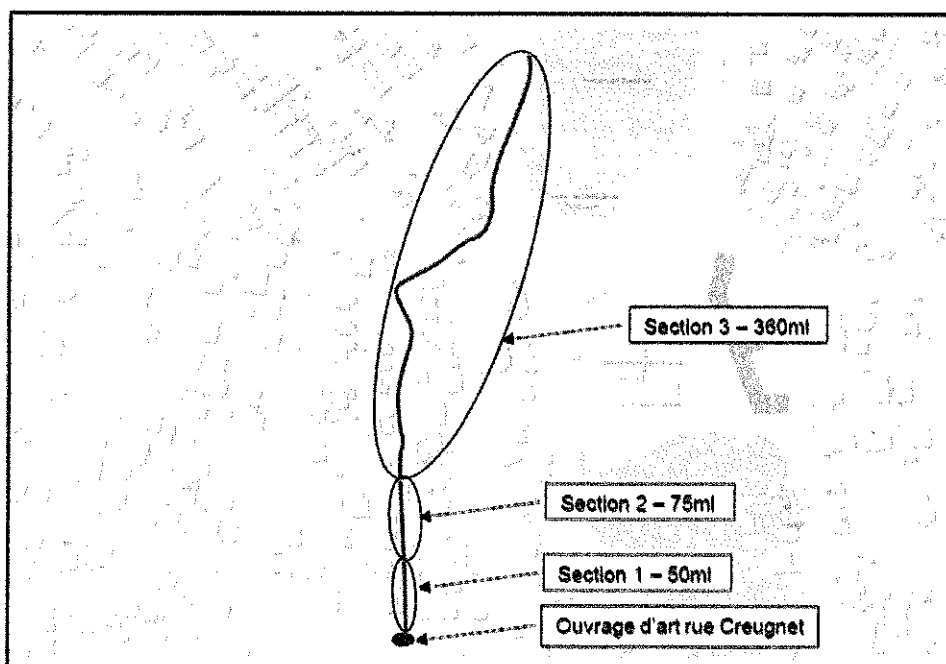
5. Calendrier prévisionnel

- AVP : achevé en octobre 2021 puis complément en mars 2022
- DCE : achevé en Juillet 2022
- Appel d'offres : novembre 2022 / décembre 2022
- Délais travaux : 4 mois de travaux
- Début des travaux : Mars 2023
- Fin des travaux : Juillet 2023

6. Plan de situation

L'ouvrage se situe dans le quartier de Robinson.

La zone faisant l'objet des travaux d'urgence du présent marché concerne uniquement la section 2 (environ 75ml). Sur cette section, la quasi-totalité des voiles béton situés sur les rives droites et gauches sont tombés pendant les crues.



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme des travaux de réparation des ouvrages béton dans le creek Mamié.

P.J.: - Projet de délibération,
- Programme de travaux.

Finalité et enjeux

Le creek Mamié est un cours d'eau, de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui récupère les eaux du bassin versant de Robinson. Le creek est en partie constitué d'un ouvrage hydraulique bétonné, composé d'un radier et de voiles, formant une section en U.

Lors des épisodes cycloniques Lucas en février 2021 puis Dovi en février 2022, 130 mètres linéaires d'ouvrage béton se sont désolidarisés sous l'effet des crues extraordinaires. Ces embâcles ont obstrué l'écoulement du cours d'eau entraînant des inondations et de multiples dégâts sur les terrains limitrophes.

Dans le cadre des obligations de la Nouvelle-Calédonie en matière de gestion du domaine public fluvial dont elle est propriétaire, la Ville a sollicité le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, par trois courriers (1^{ère} fois le 18 mars 2021, 2^{ème} fois le 23 mars 2022 et 3^{ème} fois le 8 septembre 2022) et une rencontre avec la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales, afin de lui demander de réaliser, dans les meilleurs délais, les travaux de réhabilitation des parties dégradées.

Considérant la gravité de l'atteinte à la sécurité des personnes et à la propriété, l'urgence est de réaliser les travaux dans les plus brefs délais. En l'absence de réponse et de décisions du propriétaire de l'ouvrage, et considérant la gravité de la situation en cas d'inaction sur la remise en état du cours d'eau, la Ville a décidé d'engager les études de maîtrise d'œuvre et de lancer un appel d'offres en vue de programmer les travaux en début de l'année 2023.

Il est ainsi projeté des travaux de réparation des ouvrages en béton sur un linéaire de 130 ml.

Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 65 000 000 FCFP TTC (suivi des travaux, fournitures et travaux, aléas et frais divers).

La ville a obtenu une subvention de l'Etat de 16 965 752 F TTC au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques », dans la limite des crédits inscrits.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ⊕ Durée prévisionnelle des travaux est estimée à 4 mois.
- ⊕ Appel d'offres : novembre 2022 – décembre 2022
- ⊕ Démarrage des travaux : mars 2023
- ⊕ Fin des travaux : juillet 2023

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 20 octobre 2022 :

Mme JULIÉ demande pour quelle raison le creek Mamié a été ciblé pour des travaux de réparation, plutôt qu'un autre. En effet, il y a d'autres cours d'eau dans la commune dont la situation est critique, comme à Saint-Michel ou à Yahoué.

M. AFCHAIN répond qu'il s'agit de préserver l'ouvrage existant.

M. OXFORD ajoute qu'il y a un risque de submersion et qu'en cas d'inaction de la Ville, les dégâts seront plus importants et donc les travaux plus coûteux.

M. LEVANQUÉ précise que la Ville se substitue à la Nouvelle-Calédonie, compétente en la matière, parce qu'il y a une réelle urgence. La Ville se retournera ensuite contre la Nouvelle-Calédonie.

Mme JULIÉ suggère de procéder à une expertise globale de l'état des différents creeks de la commune de manière à évaluer les risques et prioriser les travaux.

M. OXFORD explique que la Ville a déjà écrit par le passé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour une expertise globale. Elle n'a eu aucun retour mais une relance sera faite. Pour le creek Mamié, la Ville a sollicité l'aide de l'Etat pour appuyer sa demande auprès de la Nouvelle-Calédonie.

Mme JULIÉ demande si ce sujet peut être inclus dans le cadre des négociations du futur contrat de développement.

M. LEVANQUÉ répond que ce serait plutôt dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités, entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat. Le service de l'eau de la DAVAR a décidé, il y a une quinzaine d'années, d'abandonner progressivement l'entretien des cours d'eau et les aménagements de consolidation des berges.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2022

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

